



ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX

CONTEXTE

Cette politique vise à déterminer les droits d'accessibilité aux différents sites et locaux utilisés pour le déroulement d'une Finale.

OBJECTIF DE LA PROCÉDURE

Établir clairement les droits de circulation et d'accès des nombreux intervenants.

MODALITÉS D'ACCESSIBILITÉ AUX SITES ET LOCAUX PENDANT LA FINALE

Pour assurer l'accès des intervenants à des lieux contrôlés, le Comité organisateur doit modifier et suivre le système d'accréditation et les niveaux d'accès.

Les catégories d'intervenants et les privilèges d'accès sont établis sur le tableau de la page suivante.

SPORTSQUÉBEC a la responsabilité d'implanter un système d'accréditation fiable et efficace.

Le port de la carte d'accréditation, émise par le Comité organisateur, est requis en tout temps pendant la Finale.

- ↳ Le chef de délégation détient une carte d'accréditation lui accordant un privilège d'accompagnement sur tous les sites auxquels il a accès.
- ↳ L'agent d'information détient un privilège d'accompagnement à la salle de presse et à la salle de conférence de presse.